



le 12 décembre 2022

# L'amertume...

SUD s'applique à être le plus factuel possible dans ses tracts quels que soient les sujets et les décisions. #amertume

**NAO 2023 :** Après consultation de ses adhérents que nous remercions de leur forte participation et dont 69% se sont exprimés **POUR** la signature, **SUD a signé l'accord NAO 2023** (Il faut atteindre 50% pour qu'un accord soit validé - SUD représente environ 12% au niveau de l'entreprise).

**Nul ne se gargarise de la signature d'un tel accord** dont l'enveloppe globale de 6,0% n'atteint pas la demande raisonnable de l'intersyndicale d'un minimum d'Augmentation Générale à 6,2% (**AG OETAM et point prime à 4,3%**).

La Direction ose parler d'attractivité en portant le salaire minimum d'embauche à 1800 €, mais n'a retenu aucune proposition collective visant à favoriser les bas salaires.

Elle a seulement daigné écrire une phrase ne portant aucun engagement : « Une attention particulière sera portée dans le cadre de la campagne d'AI aux salariés dont le salaire de base mensuel est inférieur à 2000 € bruts. ».

Comment s'étonner du nombre croissant de démissions alors que des salariés avec de l'ancienneté demeurent très proches du salaire minimum d'embauche ?

Comment s'étonner du manque de CV, alors qu'un BAC+2/+3 rentre avec un salaire de base à 1830 € ? #4000CV!?

Comment justifier qu'un salarié en contrat de professionnalisation arrive avec un salaire supérieur à un adjoint-CDQ ?

Comment parler d'équité en plafonnant hypocritement l'AG des I/C de 2,7% à 225 € par mois (ayant un salaire de base >8333 €) ? SUD doit-il rappeler que des I/C de l'établissement de la Hague ont dû être revalorisés car ils étaient en dessous des minima de la convention collective. De nombreux OETAM aussi sont proches des minima de la convention collective.

Pourquoi a-t-il fallu autant de temps à la Direction pour accepter la demande SUD de négociation sur la restauration (barèmes, subventions) qui n'aura ainsi lieu qu'en 2023 ? La prime de panier est revalorisée de 4,3% dans l'accord.

Enfin, SUD rappelle qu'aucun contexte ne légitime la guéguerre syndicale. Ce type de communication nous apparaît contre-productif pour les salariés et le syndicalisme. Cela ne profite qu'à notre unique opposant : l'employeur !

**Projection conventionnelle :** SUD, accompagnant 10 salariés en Appel à CAEN, a été débouté de sa requête de non-application de la projection conventionnelle. Aucun salarié n'a été condamné à verser de somme à Orano.

SUD remercie ces salariés pour le courage qu'ils ont démontré à s'opposer, **longuement**, au principe d'une projection conventionnelle inéquitable et infondée sur rien. SUD a payé l'ensemble de la procédure et continuera de s'y opposer !

Depuis la réforme Touraine de 2014, qu'Orano ignore royalement, il n'y a eu aucun changement de loi.

**CSSCT :** Comme nous l'avions annoncé, SUD a postulé au poste **ATTRACTIVITÉ : LA DIRECTION NE PANIQUE PAS** vacant de secrétaire de la CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail). Le syndicat FO a postulé également à ce poste.

**Soutenu par la CFDT et la CGT, le représentant FO a été élu au poste de secrétaire. SUD, soutenu uniquement par la CFE-CGC, le félicite.**

SUD a donc postulé, ainsi que FO, au poste de secrétaire-adjoint, également vacant. **La commission a cette fois élu le représentant SUD.**

**Ce secrétariat, désormais syndicalement mixte, sera constructif.**

**Négociation CONVERGENCE :** Le cadre proposé par la Direction doit évoluer significativement pour permettre : **une véritable valorisation des postes, de l'ancienneté, des compétences, des fonctions et un meilleur accompagnement des salariés dont le poste est supprimé !**



Contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou au 06.75.38.74.79 ou via [sud.anc.lahague@gmail.com](mailto:sud.anc.lahague@gmail.com)